

FE
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-83 DU 6 MARS 1998

Portant approbation de la Déclaration
de Politique du Gouvernement en
matière d'Investissement Public en
milieu urbain.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°97-194 du 24 Avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- SUR proposition du Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Février 1998 ;

.../...

D E C R E T E :

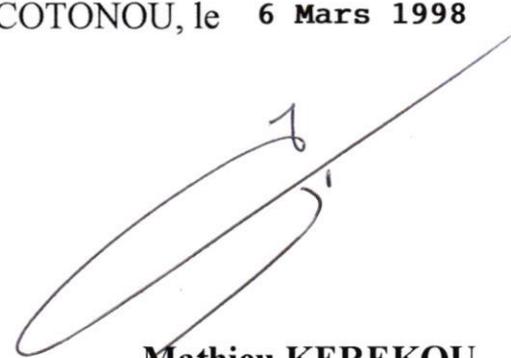
Article 1er.- Il est approuvé par le Conseil des Ministres en séance du 04 Février 1998, la Déclaration de Politique du Gouvernement en matière d'Investissement Public en Milieu Urbain.

Article 2 .- Le Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre des Finances, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale, le Ministre du Plan de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret.

Article 3.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

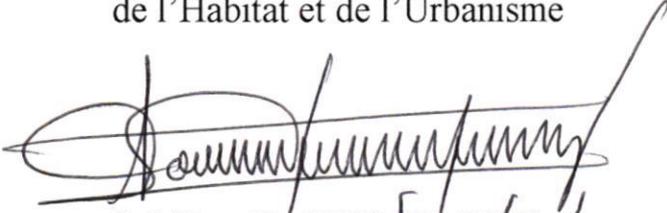
Le Premier Ministre chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du
Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI.

.../...

Le Ministre de l'Environnement
de l'Habitat et de l'Urbanisme



Sahidou DANGO-NADEY.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,



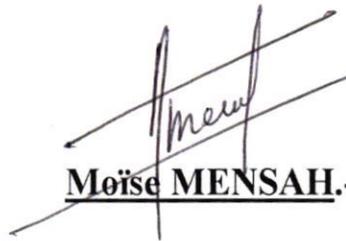
THEOPHILE N'DA.-

Le Ministre du Plan, de la
Restructuration Economique
et de la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,



Ismaël TIDJANI-SERPOS.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 PM 4 MEHU 4
MISAT 4 MPREPE 4 MF 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 13 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1